

Acheter un terminal de paiement ou TPE

Description

Acheter un [terminal de paiement électronique \(TPE\)](#) présente un certain nombre d'avantages pour les [micro-entrepreneurs](#) et entrepreneurs. Ce lecteur de carte bleue est conçu pour faciliter les paiements lors des transactions. Il suffit d'y insérer la carte bancaire ou, selon les modèles, de la mettre en contact avec lui, et de valider l'opération avec le code confidentiel.

Mais avant de procéder à l'achat de l'appareil, le professionnel devra se poser différentes questions pour parvenir à déterminer avec exactitude le modèle de TPE qui convient bien à ses affaires. Suivant ses besoins, il pourra opter également pour une location.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Pourquoi acheter un terminal de paiement ?

Permettant de procéder rapidement à l'encaissement client, le terminal de paiement peut s'avérer indispensable pour mener une [activité commerciale](#). Il apparaît clairement que l'usage de l'argent liquide recule inexorablement au **profit des cartes bancaires**.

Le TPE est conçu pour être compatible avec une **multitude de cartes bancaires**, en devise nationale ou non, ce qui permet au client d'éviter de retirer de l'argent auprès des distributeurs automatiques de billets à chaque achat qu'il souhaite effectuer.

Toutes les transactions qui s'opèrent grâce au TPE sont beaucoup **plus sûres** par comparaison avec les autres systèmes de paiement. Elles sont toutes enregistrées et les probabilités que le commerçant se fasse voler ou escroquer son argent, sont quasiment inexistantes. Le client, quant à lui, a l'assurance que chacune des opérations ne peut se faire sans qu'il les ait confirmées.

Rappelons également que le professionnel a le choix entre **louer un terminal de paiement** et **l'acheter**. Pour ce dernier cas, il devra se préparer à mettre de côté une somme d'argent assez importante. Toutefois, cette option présente quelques intérêts. Elle lui permet de payer une fois pour disposer à sa guise de l'appareil. De plus, il pourra choisir entre se procurer un dispositif neuf ou se rabattre sur un modèle

d'occasion. Les progrès technologiques aidant, le [prix des terminaux de paiement](#) devient de plus en plus abordable.

Comment s'en procurer un ?

La plupart du temps, pour acquérir un TPE, les entrepreneurs s'adressent directement à **leurs banques** (ou leur [domiciliation bancaire](#)). Elles disposent d'un stock qu'elles peuvent céder à leurs clients commerçants qui en font la demande, et souvent, leurs offres comprennent toutes les démarches pour opérationnaliser ces appareils.

A noter : même les micro-entrepreneurs doivent ouvrir un [compte bancaire professionnel](#) s'ils souhaitent se servir d'un terminal de paiement.

Ces professionnels ont la possibilité également de se tourner vers **les sous-traitants** qui peuvent non seulement leur procurer l'appareil, mais se chargent d'accomplir aussi toutes les procédures pour faciliter leur utilisation.

Bon à savoir : lors du choix du terminal de paiement électronique, le commerçant devra s'assurer que l'appareil remplit les critères d'encaissement qui lui correspond (fixe ou mobile) et dispose des fonctionnalités qui lui sont nécessaires (par exemple l'impression et la gestion des factures).

Achat

Si le commerçant décide d'acheter un terminal de paiement, il peut choisir librement entre **contacter un monéticien** en mesure d'effectuer une mise au point et **un revendeur**. Cette deuxième option implique qu'il lui faudra paramétrer lui-même son appareil.

L'achat d'un TPE est tout indiqué pour les professionnels qui n'ont qu'un faible besoin. En effet, même si les évolutions fréquentes dans le domaine risquent de rendre le modèle acheté vite passé de mode, ils auront ainsi à leur disposition un appareil qu'ils pourront utiliser **à volonté**.

Bon à savoir : sur le long terme, ce choix procure des avantages certains. Il est nettement plus économique pour ceux qui sont capables de prendre soin de la machine.

Location

La location permet de disposer d'un TPE sans pour autant l'acheter. **Les frais de location**

varient suivant son modèle et ses fonctionnalités. En les payant, le commerçant bénéficie généralement de divers autres services, tels que :

- L'installation ;
- La maintenance.

Pour **louer un appareil**, il peut s'adresser soit à :

- Une banque ;
- Un fournisseur privé spécialisé dans les solutions monétiques.

Mais, quel que soit le loueur choisi, la location de l'outil de paiement nécessite que les conditions qui la régissent soient **clairement énoncées**. Parmi celles-ci figurent notamment :

- La durée de la location ;
- Le plafonnement du montant et du nombre des transactions.

A noter : en raison de leur flexibilité, les offres que les fournisseurs spécialisés proposent conviennent plus aux clients qui ne l'utilisent qu'occasionnellement ou de façon saisonnière. Les banques font surtout des propositions d'une durée de deux ou plusieurs années, ce qui attire les professionnels aux activités plus régulières.

En recourant à la location, l'entrepreneur a la possibilité de **réduire ses dépenses initiales**, ce qui est souvent important compte tenu des difficultés qu'il est susceptible de rencontrer lors du lancement de son affaire.

Ce procédé lui permet de **changer d'appareil librement**, sans s'encombrer d'un vieux modèle qui ne lui sert plus. En effet, il peut résilier le contrat et cesser d'utiliser l'appareil ou opter pour une version plus performante. De plus, des services complémentaires accompagnent les conventions. Le commerçant n'a plus besoin de déboursier une autre somme d'argent ni pour l'installation de l'appareil ni pour les questions de maintenance.

Quel modèle acheter ?

Les modèles de TPE disponibles sur le marché présentent chacun **des avantages et des inconvénients** qui lui sont propres. Le choix dépend surtout :

- Des caractéristiques de l'activité exercée par le professionnel ;
- De la procédure d'encaissement ;

- Du prix de l'appareil.

Portable

Le modèle portable du terminal de paiement électronique a recours à des technologies de **connexion Internet sans fil**, notamment le Bluetooth ou le Wi-Fi. Il peut aisément être utilisé au sein d'un magasin ou de divers autres commerces, comme les restaurants. Il est possible de le déplacer auprès des clients pour procéder à l'encaissement. Le professionnel doit tout simplement prendre le soin de se trouver à portée du réseau.

Fixe

Le terminal de paiement électronique fixe doit son nom au fait qu'il est conçu pour trôner sur les comptoirs des commerces. Ce modèle de TPE a besoin d'être branché continuellement à **une prise électrique** pour pouvoir s'allumer et fonctionner correctement. Dans la plupart des cas, il doit rester également connecté à Internet pour pouvoir communiquer avec la banque, lors des transactions.

Cet appareil de paiement fixe doit son immobilité à son **absence de batterie**. De ce fait, il coûte nettement moins cher que les autres modèles. Il convient parfaitement aux commerces qui disposent d'un lieu fixe pour procéder à l'encaissement client, comme pour les :

- Supermarchés ;
- Commerces de proximité.

Mobile

Doté d'une batterie, le terminal de paiement mobile dispose d'une certaine autonomie. Il lui suffit d'être **ponctuellement rechargé** pour fonctionner normalement, sans devoir être continuellement fixé à une prise. De ce fait, il peut être utilisé aussi bien en plein air qu'en intérieur. Il présente également le sérieux avantage d'être indépendant. En raison de sa grande maniabilité et du confort ressenti lors de son utilisation, ce modèle de TPE convient tout à fait à ceux qui doivent constamment se déplacer dans le cadre de leurs activités, c'est par exemple le cas des chauffeurs.

Bon à savoir : Compte tenu du nombre croissant d'achats qui se réalisent sur Internet, l'utilisation d'un [TPE en ligne](#) devient aujourd'hui une nécessité pour beaucoup d'entrepreneurs.

Où acheter un terminal de paiement ?

Il est recommandé aux commerçants voulant faire l'acquisition d'un TPE, qu'il s'agisse d'un modèle **neuf ou d'occasion**, d'aller voir, soit les :

- Banques ;
- Fournisseurs spécialisés ;
- Sites e-commerce ;
- [Start-ups](#) technologiques évoluant dans le domaine de la finance.

Quoi que, pour la plupart, les banques se spécialisent essentiellement dans la location des TPE, il est impossible de parler de ces appareils sans les mentionner. En effet, chaque transaction effectuée grâce aux terminaux de paiements doit passer par les **établissements bancaires concernés**, qui reçoivent une commission en contrepartie.

De nombreux **prestataires privés** proposent de fournir des TPE à des prix plus ou moins raisonnables. Leurs offres englobent également diverses autres [prestations de service](#) rattachées à l'utilisation de l'appareil, telles que le paramétrage, la maintenance, les mises à jour, voire les achats de divers consommables.

De même, il est possible également de passer par des **sites de vente en ligne** pour acheter un terminal de paiement. Cependant, bon nombre d'entre eux ne gèrent pas les services complémentaires. Il incombe alors à l'acheteur de procéder lui-même à tous les paramétrages ou de payer un autre prestataire pour le faire, au risque de payer des frais beaucoup plus élevés.

Combien coûte le TPE ?

D'abord, il convient de rappeler qu'acheter un terminal de paiement ne se borne pas seulement à l'acquisition d'un appareil électronique, mais comprend également l'accès à un ensemble de services. En effet, en raison de la complexité de la machine, qui ne peut fonctionner tout de suite, les utilisateurs ont besoin de l'aide d'un expert.

Étant donné la nature de son utilisation, le TPE doit se connecter **aux banques des deux parties** impliquées dans la transaction. Une autorisation de la part de ces établissements est donc nécessaire avant que l'appareil devienne opérationnel. Ces

démarches doivent être prises en compte dans le calcul du coût du dispositif.

Prix

Il est possible de donner une estimation. Le prix global de vente d'un terminal oscille **entre 150 euros et 700 euros et plus**, mais varie selon :

- Les modèles de l'appareil ;
- Les fonctionnalités ;
- La marque.

Pour le terminal de paiement électronique fixe, le prix varie entre **150 euros et 400 euros**. C'est généralement le modèle de TPE le moins cher du marché, compte tenu de son absence de batterie. La version portable, pour sa part, coûte entre 350 euros et 450 euros. Sans atteindre complètement le summum de la mobilité, elle peut se permettre un certain nombre de déplacements.

Le terminal de paiement électronique mobile, quant à lui, est le modèle le plus pratique qui soit. Il jouit d'une grande mobilité et d'une bonne dose d'autonomie grâce à sa batterie. Pouvant aisément être utilisé dans les endroits à l'intérieur ou à l'extérieur du magasin, il figure parmi les TPE les plus coûteux. En moyenne, son prix va **de 300 euros à 700 euros**.

Frais supplémentaires

Aux dépenses nécessaires pour acheter un terminal de paiement s'ajoutent encore des **frais supplémentaires**, dont :

- Les frais de transaction perçus à titre de commission ;
- Les dépenses liées aux accessoires ;
- Les frais de réparation et de maintenance parfois coûteux.

Au sujet des frais de transaction, leur montant équivaut au pourcentage que les établissements bancaires concernés ou les fournisseurs spécialisés prélèvent pour chacune des opérations qui ont lieu. Le taux de la commission oscille généralement **entre 0,5 et 3 % de la transaction**.

Aujourd'hui, de plus en plus de terminaux tendent à favoriser les sauvegardes numériques des factures pour les envoyer sous cette même forme. Toutefois, beaucoup de commerçants continuent à vouloir imprimer ces documents, ce qui contribue fortement à améliorer l'efficacité du responsable de la caisse. De ce fait, ces

professionnels sont amenés à acquérir également **une imprimante de tickets**. En moyenne, il faut prévoir environ 250 euros pour en acquérir. Il est envisageable également de se procurer les modèles qui disposent d'une imprimante intégrée.

Le terminal de paiement étant un appareil électronique, il est toujours susceptible de tomber en panne, même si l'on fait extrêmement attention en l'utilisant. Concernant le fonctionnement interne du TPE, outre les **paramétrages nécessaires** au début de l'utilisation, il doit faire l'objet de mises à jour pour continuer à fonctionner normalement. Les acheteurs seront contraints de payer de leurs poches pour en bénéficier. En moyenne, il faudra qu'ils déboursent 50 euros à chaque intervention.

Bon à savoir : les contrats de location des banques incluent généralement cette option.

FAQ

Comment se présentent les TPE les plus récents ?

Les terminaux de paiement électroniques de la nouvelle génération, ou Smart TPE, sont beaucoup plus perfectionnés. Ils sont dotés d'écrans tactiles plus grands que pour les versions précédentes et la qualité de la présentation s'en trouve améliorée. Ils ont également plus d'applications de paiement et intègrent les dernières innovations en matière de sécurité.

Qui peut acquérir un TPE ?

En principe, n'importe qui peut s'adresser à un revendeur de TPE pour lui en acheter un. L'acquisition de cet appareil ne pose aucun problème. Cependant, il est nécessaire de posséder la qualité de commerçant ou faire partie de certaines catégories d'indépendants, disposant d'un contrat de domiciliation bancaire, pour pouvoir l'utiliser pour une transaction.

Qu'est-ce que la norme EMV ?

Le sigle EMV correspond à Europay Mastercard Visa, qui sont les principaux éléments

ayant créé cette norme. Grâce à celle-ci, les cartes à puce peuvent intégrer de multiples applications, ce qui a contribué à les rendre plus flexibles et nettement plus sécurisées. Elle permet également de lutter contre les tentatives de fraudes en matière de carte magnétique.